Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 035-213502917-20260322-2026_10-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22/03/2026

Nombre de membres	
Afférents	Présents
11	10

Vote
A l'unanimité Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération certifié exécutoire compte tenu de sa publication et de sa transmission en Préfecture

Le :

L'an 2026, le 22 Mars à 9:30, légalement convoqué, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Marcan s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LEPORT Louis, Maire.

Présents : M. LEPORT Louis, M. RENARD Pierrick, M. HAMELIN Sylvain, Mme MAZIER Sylvie, M. PITOIS Jérôme, Mme CHAPPÉ Corinne, M. CHAPPÉ Mikaël, Mme CARRASCO Léa, Mme LADOIRE Angéline, M. CHOANIER Bernard

Excusée : Mme JÉSUS DA SILVA Valérie

A été nommé(e) secrétaire : Mme LADOIRE Angéline

2026/010 – Lecture et distribution de la Charte de l'élu local

Monsieur le Maire donne lecture de la Charte de l'élu local, prévue à l'articleL.1111-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, et remet un exemplaire à chaque conseiller, accompagné des dispositions du chapitre III du CGCT régissant les conditions d'exercice des mandats locaux (annexés à la présente délibération).

Pour extrait conforme :
Le Maire
Louis LEPORT

